

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 20 juin 2018 à 20h30 **en Mairie de BROYE.**

Étaient présents : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; DEBAIN Olivier, MUZARD Régis ; ROUX Valérie; CERCLEY Jean-François.

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ Modification des horaires de service

Suite à un surcroît d'activité, le Maire propose une augmentation de 3h/heb. sur les horaires de travail de Mme FOUROT Delphine, à partir du 1^{er} octobre 2018 (après acceptation du Comité Technique du CDG70). Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

2/ RIFSEEP

Suite à de multiples expositions pour la mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), lors des précédents conseils. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à instaurer à partir du 1^{er} juillet 2018, au profit des agents titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une ancienneté de service continu :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).
- le Complément Indemnitaires

3/ Zone de loisirs – concessions compteurs eau (location) :

Suite à quelques doubles facturations des concessions de compteurs d'eau aux résidents de la zone de loisirs par la Communauté de commune du val de Gray et la Commune, le conseil municipal propose et décide à l'unanimité de régulariser ce problème aux réclamants, sous présentation de leurs factures reçues par la CCVG ; sauf, si cela concerne une erreur émanant de la part de la CCVG et que celle-ci annule ses factures.

4/ a- Délibérations de Réserve incendie rue du Port St Pierre

Suite à la délibération prise le 8 mars 2017 concernant l'achat du terrain pour la réserve incendie (rue du Port St Pierre), le montant de 400 € devant être stipulé, ce coût est confirmé. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune. Le conseil municipal accepte que la délibération de l'achat de la parcelle de la réserve soit annulée et remplacée.

b- Délibération des tarifs de la salle des fêtes de Broye :

Suite à la délibération du 02 décembre 2015, la trésorière demande à ce que la ligne des tarifs pour les associations concernant la salle des fêtes de Broye apparaisse. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'annuler et de remplacer cette délibération.

5/ Délibération pour accord travaux eau

Suite au débat d'orientation budgétaire 2018 du Conseil communautaire du 5 avril 2018, afin de diminuer les pertes en eau, ainsi que d'améliorer la défense incendie sur Broye et Aubigny, le remplacement de la canalisation sous le site militaire est rendu indispensable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la signature de Mr le Maire soit apposée sur la délibération du 11/04/2018 de la CCVG.

6/ Non valeurs créances irrécouvrables

Deux conseillers municipaux exposent la liste des non valeurs. Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'admission en non valeurs des créances irrécouvrables d'un total de 492,16 € et vote les crédits nécessaires à l'article 6541 au budget communal.

7/ Logements communaux vacants :

- Le logement situé au 21 grande rue à Broye-les-Pesmes se libérera au 1^{er} septembre prochain, la commission logement étudiera les dossiers des éventuels futurs locataires.
- Le logement d'Aubigny vacant depuis le 20 juin dernier, doit recevoir quelques travaux. Une demande devis sera faite pour le remplacement de 2 portes, la ventilation est à revoir.

8/ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : convention de mutualisation avec le CDG54 pour la désignation d'un délégué :

Il est exposé que, depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) proposé par le CDG54, également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 et autorise également à désigner le délégué à la protection des données.

9/ Questions diverses :

1 – Les habitants d'Aubigny souhaiteraient obtenir une table/bancs vers le terrain de pétanque. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'achat de ce mobilier extérieur.

2 – Suite à la demande d'aide de l'association Patrimoine BAM, le conseil municipal accepte à 8 voix pour et 2 contre, d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

3 – Le Centre de Première Intervention de Broye-Aubigny-Montseugny n'est plus opérationnel, cela impose l'arrêt de l'équipe. Les volontaires pourront postuler sur Pesmes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la dissolution du C.P.I de Broye-Aubigny-Montseugny.

4 – Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'embauche d'emploi d'été de Mr Juy Bastien en remplacement des congés saisonniers de Mr Modot Marvin et de Mr Pion Alain, du 02 juillet au 31 août 2018.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
GANDRE Gérard